



**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mardi 18 mars 2014 à 19h00

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 14

Présents: 12

Absents: 2

Procurations : 0

Date de convocation: 11 mars 2014

Date d'affichage: 25 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le 18 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Entrains-sur-Nohain dûment convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Michel PAQUETTE, Maire.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Francis GAUCHOT, Bernard COQUILLAT, Françoise PAQUETTE et Annie GARCIA adjoints

Albert NOËL, Lionel DUVAL, Claude CHABIN, Françoise DESNOYERS, Pierre-Bernard DOUTÉ, Michel NOËL, et Angélique BUCHETON

Absent :

Bernard DENIZOT, Jean-Luc VINCENT

Secrétaire de séance :

Françoise DESNOYERS

Approbation du procès verbal du 31 janvier 2014

M. Albert NOEL fait remarquer que le PV du 02 décembre 2013 devait être modifié et du coup n'a pas été passé au vote.

Suite à cette remarque le procès-verbal du 02 décembre 2013 avec les modifications indiqués sur le PV du 31 janvier 2014 est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne le PV du 31 janvier 2014, il est passé au vote

Vote :

Adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance M. le Maire remercie les élus pour leurs 6 années de service à la commune et demande une minute de silence en mémoire de M. Philippe HUEL, ancien élu décédé en 2009.

AFFAIRE N°1

FINANCES : Création d'une opération comptable

La création d'une opération comptable pour les travaux des bâtiments communaux est nécessaire pour pouvoir récupérer la TVA.

Les travaux prévisionnels pour 2014 sont de refaire la toiture rue des fangeats, un logement, crépis... Une ouverture de crédit de 100 000 € est proposée, mais pourra être réajusté suivant les souhaits de la nouvelle équipe municipale.

Vote : Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la création de l'opération comptable 20141 – Travaux bâtiments communaux avec une ouverture de crédit d'un montant de 100 000 €

AFFAIRE N°2

SUBVENTIONS : Adhésion commune forestière

Le Maire présente la Fédération nationale des communes forestières :

- Il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau national, régional que départemental pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt.
- Il expose l'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de la gestion de la forêt où il trouvera l'information et la formation à l'appui.

Vote : Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) et de ce fait d'adhérer à l'association départementale des communes forestières et d'en respecter les statuts.

DE PAYER une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion

CHARGE le maire ou son représentant de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

MANDATE celui-ci pour représenter la commune auprès de ses instances (Fédération nationale et association départementale).

AFFAIRE N°3

FINANCES : Travaux ONF 2014

L'ONF a envoyé le programme d'action pour l'année 2014, il concerne :

- Parcelle 16 : Dégagement manuel des régénérations naturelles et Cloisonnement.

Coût : 4 376,77 €HT

- Parcelle 25 : Les travaux prévus pour 2013 n'ont pas tous été achevés à cause de la météo, ils sont donc poursuivis sur 2014
 - Fourniture de plants à racines nues
 - Travaux préalable à la régénération
 - Cloisonnement sylvicole
 - Mise en place de plants à racine nues au coup de pioche en sol non travaillé.

Coût : 3 801,69 €HT

Vote : Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le programme d'action de l'ONF pour l'année 2014 concernant les parcelles 16 et 25.

AFFAIRE N°4

SUBVENTIONS: Attribution des subventions annuelles

Comme chaque année, les conseillers sont invités à délibérer sur les demandes de subventions aux associations. Le Maire lit aux conseillers l'extrait du grand livre des dépenses du compte 6574 de l'exercice 2013; il présente la teneur de ce qui est subventionné habituellement et propose aux conseillers de verser les subventions suivantes à la condition toutefois, que les associations fournissent leur bilan financier n-1. Une note va être adressée par courrier à chaque association à l'issue de la réunion du conseil.

Subventions	Montants votés
Amicale des Pompiers d'Entrains	450 €
Association CRESCENDO – Atelier Galerie – Le Chemin des Palettes	150 €
Association de danse Expression Corpor « L »	400 €
Association de jumelage Franco-Allemand	300 €+ Subvention exceptionnelle pour les 50 ans, qui sera versé sur estimatif
Association sportive du Collège de St-Amand	200 €
Banque Alimentaire de Bourgogne	150 €
Génération mouvement	400 €
Collège de St-Amand	200 €
Comité FNACA/Anciens Combattants	460 €
Coopérative école maternelle	400 €
Croix Rouge	A revoir
F.S.E. du Collège de St-Amand	200 €
G.R.A.D.E.	380 €
INTARANUM – Comité des Fêtes	1 000 €
L'Echo du Nohain	100 €
RCE – Racing club d'Entrains	600 €
TEAM 58	400 €
UDSP (Sapeur pompiers) de la Nièvre	150 €

Le Maire lit les courriers de demande de soutien à ajouter ou non aux prévisions 2014 :

Subventions	Montants Demandés/ Mandaté en 2013	Montants Votés
AABN Association des Amis des Bibliothèques de la Nièvre	108,84	En fonction de la demande
Association Tomarie (Maladie Génétiques)	100 €	100 €
AUSSHN Association des Usagers des Services de Santé du Haut Nivernais	150 €	150 €
Avenir Castelboisien	400 €	400 €
CAMOSINE	500 €	500 € à revoir car demande 2013 0,25 pour mille du BP
GIDON du Nohain	150 €	150 €
GTVY	0,45€/habitant = 406,80€	406,80 €
La Prévention Routière	80 €	80 €

Vote : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, hors conseillers concernés par les associations susvisées,

APPROUVE les montants des subventions proposés à inscrire au budget 2014, article 6574.

AFFAIRE N°5

PERSONNELS : INDEMINITE D'EXERCICE DES MISSIONS DE PREFECTURE (I.E.M.P)

M. le Maire informe que Mme Séverine CLAUZON à fait la demande de révision de son I.E.M.P. avant les élections municipale et le changement d'équipe, car elle souhaite être « jugée » par les élus qui l'on vu travailler.

M. Bernard COQUILLAT précise qu'elle a été titularisée, et propose de passer son taux à 2 au lieu de 1,5 actuellement, ce qui fait une augmentation d'environ 50 €

Vote : Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE de changer le taux de l'I.E.M.P. de Mme Séverine CLAUZON et de le passer à 2.

DIVERS

M. le Maire invite les conseillers à la remise de médaille du travail pour les 20 ans de services de Mme Sophie PETIOT qui aura lieu le mercredi 26 mars à 12 heures à la mairie.

De plus, il précise que le défilé du 19 mars partira de la mairie à 10 heures 15.

La séance est levée à 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé.